2013-4017
2014-03-19

Buran

Fongicide Biologique pour la répression de la tavelure sur le pommier, le pommetier et les poiriers et de l'oïdium (blanc) sur la vigne, sur les courges et les concombres (sous-groupe 9B)

COMMERCIAL

SOLUTION

GARANTIE: Poudre d'ail…………………15%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30601… LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

Contenu net : 10 litres

Fabriqué par :
AEF GLOBAL Inc.
201, Mgr-Bourget
Lévis, QC
G6V 9V6
(418) 838-4441
Ligne d'assistance sans frais : 1-866-622-3222
www.aefglobal.com

MODE D’EMPLOI :

Buran est une formulation liquide contenant de poudre d’ail comme ingrédient actif. Buran répresse les agents responsables de l’oïdium (blanc) sur la vigne, sur les courges et les concombres (sous-groupe 9B) et de la tavelure sur le pommier, le pommetier et les poiriers. Des applications répétées et une couverture complète du feuillage sont nécessaires pour maintenir une bonne répression de la maladie. Référer au tableau sur les "directives d’usage spécifiques à la culture" pour de plus amples informations.

Application à l’aide d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes plus petites que la classification fine/moyenne/grosse de l’ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

Application à l’aide d’un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l’extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l’extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

NE PAS appliquer par épandage aérien.

Le délai d’attente avant récolte (DAR) est 0 (zéro) jour.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Application foliaire : Diluer **Buran** avec de l’eau propre. Ajouter la quantité recommandée de **Buran** à la quantité d’eau nécessaire dans la cuve de pulvérisation. Agiter au besoin afin de maintenir la suspension. Éviter d’appliquer lorsque des précipitations importantes sont imminentes. Pour l’application tôt le matin, le feuillage ne doit pas être mouillé par la rosée au point de ruissellement.

Directives d’usage spécifiques à la culture

VIGNE		
Maladie	**Niveau de protection**	**Directives**
Oïdium (blanc) (*Erysiphe necator*)	Répression	Appliquer à un taux de 18 L/ha dans un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Un volume de pulvérisation entre 250 – 1000 L/ha est recommandé. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7-14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

VERGERS			
Culture	Maladie	Niveau de protection	Directives
Pommiers/Pommetiers	Tavelure du pommier (*Venturia inaequalis*)	Répression	Appliquer À un taux de 18 L/ha dans un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Un volume de pulvérisation entre 250 – 1000 L/ha est recommandé. Débuter les applications à titre préventif lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7-14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Poiriers	Tavelure du poirier (*Venturia pirina*)	Répression	Appliquer à un taux de 18 L/ha dans un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Un volume de pulvérisation entre 250 – 1000 L/ha est recommandé. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7-14 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

SOUS-GROUPE 9B : COURGES/CONCOMBRE SOUS-GROUPE INCLUANT LES CITROUILLES ET LES COURGES D'ÉTÉ ET D'HIVER		
Maladie	**Niveau de protection**	**Directives**
Oïdium (blanc) (*Sphaerotheca fuliginea* syn. *Podosphaera xanthii*, *Erysiphe cichoracearum*)	Répression	Appliquer Buran en pulvérisation sur la culture afin de réprimer le champignon. Appliquer à raison de 18-21 L/ha dans un taux minimum de dilution de 700 L/ha. Les applications subséquentes peuvent être faites aux 7 à 10 jours lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Ne pas faire plus de 4 applications par saison.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut causer une irritation des yeux.
Peut causer une irritation de la peau.
Peut provoquer une sensibilisation de la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Peut provoquer une irritation respiratoire.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, de gants imperméables, des chaussures et des chaussettes ainsi que des lunettes de protection pour manipuler, mélanger, charger et appliquer le produit et durant toute activité de nettoyage et de réparation.

Les préposés à l'application utilisant un pulvérisateur pneumatique doivent porter un respirateur qui filtre les particules et les brouillards (masque anti poussière), de classe N-95, R-95, P-95 ou HE (norme minimale).

Appliquer seulement lorsque les risques de dérive vers des zones d'habitation humaine ou des zones d'activités humaines telles que des maisons, des chalets, des écoles ou des zones récréatives sont minimes. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, l'inversion de température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.

Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter de manipuler le produit. Les personnes qui sont sensibles ou allergiques à l'ail devraient éviter les zones traitées jusqu'à ce que le produit sèche ou après une forte pluie.

NE PAS ré-entrer ou permettre l'entrée dans les zones traitées avant que le produit n'ait séché.

La manipulation et le chargement de **Buran**, ainsi que les activités de nettoyage et de maintenance doivent être effectués dans un endroit bien ventilé.

Garder les personnes non protégées hors des zones traitées pendant la durée de la période de traitement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :
Conserver le contenant bien fermé à l'écart de la lumière directe du soleil et à des températures entre 4 °C et 20 °C. Une température d'entreposage plus froide est préférable. Pour éviter tout risque de contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou pour les animaux.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou des dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.